

7. F. 1. 1850  
Le Sieur Motuède, en s'installant j'y au  
service auquel V. A. l'a appelle, ne cessera de vous  
démontrer l'inquiétude qu'il a, en se représentant que  
quelque <sup>fois</sup> ~~fois~~ <sup>il</sup> ~~il~~ <sup>les</sup> ~~les~~ <sup>lui</sup> ~~lui~~ <sup>peut</sup> ~~peut~~ <sup>faire</sup> ~~faire~~  
V. A. ne peut <sup>pas</sup> ~~pas~~ <sup>être</sup> ~~être~~ <sup>placé</sup> ~~placé <sup>à</sup> ~~à~~ <sup>l'endroit</sup> ~~l'endroit~~ <sup>de</sup> ~~de <sup>l'instance</sup> ~~l'instance~~  
d'une personne de qui la probité a été tenue en contredite,  
sans que jusques ors il aye eu moyen de s'enquérir  
de la justification que tout homme de bien doit à son  
innocence, quand <sup>il</sup> ~~il~~ <sup>est</sup> ~~est <sup>la</sup> ~~la <sup>calomnie</sup> ~~calomnie, que personne ne peut  
<sup>de</sup> ~~de~~ <sup>tant</sup> ~~tant <sup>qu'il</sup> ~~qu'il <sup>se</sup> ~~se <sup>trouve</sup> ~~trouve <sup>d'assez</sup> ~~d'assez <sup>mauvais</sup> ~~mauvais  
au monde pour affliger <sup>les</sup> ~~les~~ <sup>gens</sup> ~~gens <sup>de</sup> ~~de <sup>bonne</sup> ~~bonne <sup>conscience</sup> ~~conscience~~. qu'en  
suite led. Motuède persiste à presser V. A.  
de jour à autre, d'aggraver, que <sup>par</sup> ~~par~~ <sup>le</sup> ~~le <sup>premier</sup> ~~premier <sup>aveu</sup> ~~aveu  
<sup>qu'il</sup> ~~qu'il~~ <sup>peut</sup> ~~peut~~ <sup>obtenir</sup> ~~obtenir <sup>de</sup> ~~de <sup>son</sup> ~~son <sup>nouvel</sup> ~~nouvel <sup>emploi</sup> ~~emploi, il puisse  
obtenir par ~~sa~~ <sup>vos</sup> ~~vos~~ <sup>travaux</sup> ~~travaux <sup>la</sup> ~~la <sup>faueur</sup> ~~faueur, <sup>donc</sup> ~~donc~~  
il se tient froissé pour trop long <sup>temps</sup> ~~temps~~; <sup>qu'il</sup> ~~qu'il~~ <sup>plaise</sup> ~~plaise~~ <sup>à</sup> ~~à~~ <sup>Monseigneur</sup> ~~Monseigneur <sup>le</sup> ~~le <sup>Chancelier</sup> ~~Chancelier <sup>d'ordonner</sup> ~~d'ordonner~~, que celui  
qui ~~est~~ <sup>est</sup> <sup>autrefois</sup> ~~autrefois~~ <sup>est</sup> ~~est <sup>resté</sup> ~~resté~~ <sup>son</sup> ~~son~~ <sup>accusateur</sup> ~~accusateur~~  
et se trouve présent. S. après de S. A. Il le  
aie à produire sans ordonner ce qu'il peut avoir  
à valoir contre <sup>lui</sup> ~~lui~~, <sup>avec</sup> ~~avec <sup>les</sup> ~~les <sup>pièces</sup> ~~pièces~~  
justificatives de son accusation, à ce que le tout  
peut et débattu par <sup>l'accusé</sup> ~~l'accusé~~, la chose soit décidée  
par deux personnes neutres et indépendantes que S. A. C.  
aura agréable d'y commettre. qui <sup>est</sup> ~~est~~ <sup>de</sup> ~~de <sup>V. A.</sup> ~~V. A.  
convenable instance <sup>autant</sup> ~~autant~~ <sup>raisonnable</sup> ~~raisonnable <sup>que</sup> ~~que <sup>possible</sup> ~~possible,  
elle y joint s'il y a lieu, et prie par S. A. C.  
de V. A. <sup>de</sup> ~~de~~ <sup>le</sup> ~~le <sup>faire</sup> ~~faire~~ <sup>de</sup> ~~de~~ <sup>la</sup> ~~la <sup>même</sup> ~~même  
de vouloir <sup>qu'il</sup> ~~qu'il~~ <sup>soit</sup> ~~soit~~ <sup>fait</sup> ~~fait~~ <sup>pour</sup> ~~pour~~ <sup>l'encour</sup> ~~encour <sup>de</sup> ~~de <sup>la</sup> ~~la~~ <sup>justice</sup> ~~justice~~  
tant <sup>qu'il</sup> ~~qu'il~~ <sup>devrait</sup> ~~devrait <sup>qu'il</sup> ~~qu'il~~ <sup>ne</sup> ~~ne <sup>soit</sup> ~~soit~~ <sup>usé</sup> ~~usé~~ <sup>en</sup> ~~en~~ <sup>son</sup> ~~son~~ <sup>regard</sup> ~~regard~~,  
si une personne dont il <sup>est</sup> ~~est~~ <sup>procurateur</sup> ~~procurateur~~ de pouvoir~~

132

que le Sieur Motuède, en s'installant j'y au  
service auquel V. A. l'a appelle, ne cessera de vous  
démontrer l'inquiétude qu'il a, en se représentant que  
quelque fois il peut faire  
V. A. ne peut être placé à l'instance  
d'une personne de qui la probité a été tenue en contredite,  
sans que jusques ors il aye eu moyen de s'enquérir  
de la justification que tout homme de bien doit à son  
innocence, quand il est la calomnie, que personne ne peut  
de tant qu'il se trouve d'assez mauvais  
au monde pour affliger les gens de bonne conscience. qu'en  
suite led. Motuède persiste à presser V. A.  
de jour à autre, d'aggraver, que par le premier aveu  
qu'il peut obtenir de son nouvel emploi, il puisse  
obtenir par vos travaux la faueur, donc  
il se tient froissé pour trop long temps; qu'il  
plaise à Monseigneur le Chancelier d'ordonner, que celui  
qui est autrefois est resté son accusateur  
et se trouve présent. S. après de S. A. Il le  
aie à produire sans ordonner ce qu'il peut avoir  
à valoir contre lui, avec les pièces  
justificatives de son accusation, à ce que le tout  
peut et débattu par l'accusé, la chose soit décidée  
par deux personnes neutres et indépendantes que S. A. C.  
aura agréable d'y commettre. qui est de V. A.  
convenable instance autant raisonnable que possible,  
elle y joint s'il y a lieu, et prie par S. A. C.  
de V. A. de le faire de la même  
de vouloir qu'il soit fait pour l'encour de la justice  
tant qu'il devrait qu'il ne soit usé en son regard,  
si une personne dont il est procurateur de pouvoir

tant  
de la justice  
de la justice  
de la justice  
de la justice